

08.05.2010 – 13:15 Uhr

Les chauffeurs routiers ne doivent pas travailler plus!

Altdorf (ots) -

L'Initiative des Alpes s'oppose au projet du Conseil fédéral de faire passer de 56 à 60 heures le temps de travail hebdomadaire des chauffeurs routiers. La route serait une fois de plus avantagée, le risque d'accidents graves augmenterait et les chauffeurs seraient encore plus exploités. Dans une résolution, les membres de l'Initiative des Alpes exhortent le Conseil fédéral à renoncer à ce projet et, en lieu et place, à étendre la responsabilité des entreprises de transport.

Un allongement des horaires de travail dans le transport routier offrirait aux camionneurs un nouvel avantage concurrentiel au détriment du chemin de fer, solliciterait encore davantage les chauffeurs routiers et irait à sens contraire du mandat donné par le peuple aux autorités fédérales de transférer les marchandises de la route au rail. Pour ces raisons, l'Initiative des Alpes est opposée au projet du Conseil fédéral de faire passer de 56 à 60 heures la durée hebdomadaire maximale du travail des chauffeurs routiers et de 46 à 48 heures la moyenne hebdomadaire admissible sur six mois.

De plus, l'élévation du temps de travail autorisé pour les conducteurs de poids lourds rendrait les routes plus dangereuses. Plutôt que d'allonger les horaires de travail, la Confédération ferait mieux d'accroître la responsabilité des entreprises de transport à l'égard des infractions commises par leur personnel, quand par exemple le temps de repos obligatoire n'est pas respecté ou les prescriptions sur les marchandises dangereuses sont négligées. Cela dissuaderait ces entreprises de mettre exagérément leurs chauffeurs à contribution.

Samedi, l'assemblée générale de l'Initiative des Alpes réunie à Mogelsberg a adopté une résolution à ce sujet. Dans celle-ci, les membres de l'association soulignent que le transport ferroviaire est régi de manière beaucoup plus restrictive que le transport routier à travers des conventions collectives de travail. Ainsi, l'horaire de travail actuellement fixé par la convention collective des CFF est de 8,2 heures par jour, respectivement 41 heures par semaine.

Contact:

Fabio Pedrina, conseiller national, président de l'Initiative des Alpes, 079 249 29 42

Alf Arnold, directeur de l'Initiative des Alpes, 079 711 57 13